

Convention collective nationale import-export et Commerce international (CCN n° 3100/IDCC 0043)

Rapport annuel d'activité 2022

La branche de l'import-export se présente :

La branche de l'import-export et du commerce international est la plus ancienne convention collective du commerce, créée en 1952. La grande majorité des entreprises relevant de la convention ont pour activité principale la distribution en France de produits dits « de haute technicité », essentiellement en B to B fabriqués à l'étranger, principalement par des entreprises européennes, américaines ou asiatiques.

Ces entreprises sont, en d'autres termes, représentants de la marque en France et leur activité principale est reprise à l'article 1 du champ d'application de la CCNIE qui s'adresse :

- Aux entreprises de commerce et de distribution en France, filiales, succursales, commissionnaires etc.
- Dont l'activité principale consiste à distribuer et à commercialiser sur le territoire français des produits importés
- Et ayant une maison mère à l'étranger

Sans distinction de codes NAF, aucune référence aux classification INSEE ne limitant son champ d'application.

Il s'agit d'un secteur économique autonome identifié en tant que tel (l'importation, l'exportation et le commerce international), et qui est à date, le résultat d'un ensemble économiquement cohérent de plusieurs activités similaires, complémentaires ou concourant à un même objectif consolidé (importateurs distributeurs, opérateurs spécialisés de commerce international, négociants à l'international, commissionnaires à l'international, courtiers à l'international, traders, etc.).

La Branche représente tous les métiers liés à l'international. Elle est marquée par un tissu de PME internationales qui sont très attachées à la spécificité et à la flexibilité de leur branche, et, en quelque sorte, à la « marque employeur » de leur secteur d'activité.

« Dans ce contexte d'environnement international, les partenaires sociaux considèrent que la branche doit se doter d'outils permettant de contribuer au développement de l'emploi direct et pérenne en France, mais également de faciliter l'innovation en affichant un rôle de négociation de socles fondamentaux et mutualisés de branche, qui ou vont servir de référence aux entreprises, ou bien leur servir de base pour négocier plus. » Virginie Arnoult – Gérald Gautier – Présidente et Vice-Président de la commission sociale de la C2PNI de branche

Chiffres clés



55 600 salariés * 95 % des salariés en CDI 94 % des salariés à temps plein 48% des salariés en Ile de France 85 % des entreprises ont moins de 11 salariés

Table des matières

Préambule		3
Mandats aux instances 2022	4	4
Les différentes commissions paritaires	!	5
La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)	5	
La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)	7	
La Section Professionnelle Paritaire (SPP)	8	
Les accords de branches conclus en 2022	10	0
Accord du 28 mars 2022 relatif au don de jour de repos	10	
Avenant du 28 mars 2022 sur la modification de l'article 28 dans la convention collective	10	
Accord du 28 mars 2022 relatif à la création du titre à finalité professionnelle « Conseiller (ère) techn clientèle en agroéquipement »	•	
Accord sur les salaires du 16 mai 2022	11	
Accord sur les salaires du 14 novembre 2022	11	
Avenant du 13 décembre 2022 à l'accord du 19 janvier 2004 instaurant un régime de prévoyance	11	
Les accords de branches étendus en 2022	12	2
Accord sur les salaires du 15 novembre 2021	12	
Avenant du 14 janvier 2021 a l'accord de branche du 19 janvier 2004 instaurant un régime de prévo collective		
Accord du 28 mars 2022 relatif au don de jour de repos	12	
Avenant du 28 mars 2022 sur la modification de l'article 28 dans la convention collective	12	
Accord du 28 mars 2022 relatif à la création du titre à finalité professionnelle « Conseiller (ère) techn clientèle en agroéquipement »		
Accord sur les salaires du 16 mai 2022	13	
Bilan des accords collectifs d'entreprise 2022	14	4
La formation professionnelle	1	5
Transformation du CQP « conseiller technique clientèle en agroéquipement » en titre à finalité professionnelle	15	
Panorama emploi formation de la branche	16	
Panorama emploi certification de la branche	16	
Etude interbranche 2022 – Positionnement de la Branche	18	
Vidéos Métiers de Branche 2022	18	
Visibilité de la branche	19	9
Site internet CCNIE.ORG	19	
Outils de communication aux entreprises de la branche	19	9
Guide Onisep des métiers du commerce et de la vente	19	
Publication d'article dans la presse spécialisée	20	
Liaisons sociales Quotidien - L'actualité, Nº 18608		2
Don de jours de repos.		
Liaisons sociales Quotidien - L'actualité, № 18659		
LION DE IOURS DE RENOS DANS L'IMPORT- EVNORT		

Préambule

Les partenaires sociaux rappellent les éléments suivants :

Ce rapport annuel d'activité s'inscrit dans le cadre de l'article L. 2232-9 du code du travail qui prévoit que :

« I. Une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation est mise en place par accord ou convention dans chaque branche.

La commission paritaire exerce les missions d'intérêt général suivantes :

- 1° Elle représente la branche, notamment dans l'appui aux entreprises et vis-à-vis des pouvoirs publics
- 2° Elle exerce un rôle de veille sur les conditions de travail et l'emploi

3° Elle établit un rapport annuel d'activité qu'elle verse dans la base de données nationale mentionnée à l'article L. 2231-5-1. Ce rapport comprend un bilan des accords collectifs d'entreprise conclus dans le cadre du titre II, des chapitres ler et III du titre III et des titres IV et V du livre ler de la troisième partie, en particulier de l'impact de ces accords sur conditions de travail des salariés et sur la concurrence entre les entreprises de la branche, et formule, le cas béant, des recommandations destinées à répondre aux difficultés identifiées.

Elle peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif dans les conditions mentionnées à l'article L. 441-1 du code de l'organisation judiciaire.

Elle peut également exercer les missions de l'observatoire paritaire mentionné à l'article L. 2232-10 du présent code.

Un décret définit les conditions dans les quelles les conventions et accords d'entreprise conclus dans le cadre du titre II, des chapitres ler et III du titre III et des titres IV et V du livre ler de la troisième partie du présent code sont transmis aux commissions mentionnées au I du présent article.

La commission paritaire est réunie au moins trois fois par an en vue des négociations mentionnées au chapitre ler du titre IV du présent livre. Elle définit son calendrier de négociations dans les conditions prévues à l'article L. 2222-3. ».

La branche des entreprises de l'import-export et du commerce international relève de la Convention Collective nationale 3100 – IDCC 43.

La branche du Commerce international de l'import-export (55 600 salariés, dont 67% des salariés sont cadres et agents de maîtrise- 84% dans les entreprises de plus de 50 salariés) est composée, d'une part, à la distribution en France de produits dits « de haute technicité », essentiellement en B to B fabriqués à l'étranger, principalement par des entreprises européennes, américaines ou asiatiques dont l'activité principale consiste à commercialiser sur le territoire français des produits importés, et, d'autre part des entreprises de commerce internationale de produits chimiques, des opérateurs spécialisés du commerce international, des négociants et commissionnaires à l'international et à l'export et des courtiers en marchandises.

Mandats aux instances 2022

Commission permanente paritaire de négociation et d'interprétation (CPPNI) :

Présidence : Mme Virginie ARNOULT (FICIME) Vice-Présidence : M. Gérald GAUTIER (FEC FO)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) :

Présidence : M. Ibrahima CISSE (CFE-CGC)

Vice-Présidence : Mme Virginie ARNOULT (FICIME)

Section paritaire professionnelle (SPP):

Présidence : Mme Virginie ARNOULT (FICIME) Vice-Présidence : M. Ibrahima CISSE (CFE-CGC)

Association paritaire de gestion de l'Import-Export (APGIE) :

Présidence : M. Ibrahima CISSE (CFE CGC)

Vice-Présidence : Mme Virginie ARNOULT (FICIME) Trésorier : Jean Philippe PRUGNAUD (FICIME/SNCI)

Trésorier adjoint : M. Félix GOMIS (CFTC)

OPCOMMMERCE (Conseil d'Administration) :

Administrateur – collège patronal : Mme Virginie ARNOULT (FICIME)

Administrateur – collège salarial : M. Gérald GAUTIER (FO)

Secrétariat de branche (toutes instances confondues : CPPNI, CPNEFP, SPP et APGIE :

Marie-Yannick DURIE (FICIME)

Pour toute information complémentaire : www.ccnie.org

Les différentes commissions paritaires

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)



CPPNI du 07 février 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du projet de compte rendu de la C2PNI du 14 décembre 2021.

Présentation par MH, AG2R LA MONDIALE et OCIRP des Frais de santé du CNR de Branche :

- -Augmentation formule Summum à 7.9% (vote);
- -Formalisation de la décision retenue le 14 décembre sur la loi Evin et sur la compensation avec l'OCIRP
- -Bilan de la prestation d'accompagnement de la Branche par AOPS et décision de renouvellement ou de non renouvellement du mandat (vote).

Questions diverses

CPPNI 28 mars 2022:

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du projet de compte rendu de la C2PNI du 07 février 2022.

Actuariat – Détermination de la mission attendue du nouvel actuaire- choix des actuaires à auditionner et détermination d'une date pour les auditions.

Proposition de communiqué commun de création de « prime inflation défiscalisée » de branche ou d'entreprise pour les salaires les plus bas ;

Proposition Patronale de projet d'accord sur :

- -prime d'ancienneté pour les employés ;
- -don de jours de repos.

Mise à signature des modifications du PTF et du CNR de branche suite à validation du 7 février dernier. Questions diverses.

CPPNI du 16 mai 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du projet de compte rendu de la C2PNI du 28 mars 2022.

Proposition patronale d'augmentation des minimas de branche suite à augmentation du SMIC au 1er mai 2022

Questions diverses

CPPNI du 05 juillet 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du projet de compte rendu de la C2PNI du 16 mai 2022. Interventions du cabinet GALEA, MH, AG2R LA MONDIALE et OCIRP - Présentation des comptes prévoyances et santé Validation de la proposition d'assistante Santé et Prévoyance de GALEA

Validation de la proposition d'assistante Santé et Prévoyance de GALEA Questions diverses

CPPNI du 27 septembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du projet de compte rendu de la C2PNI du 05 juillet 2022.

Frais de santé et fonds social

Négociation des minimums garanties de branche -1ère séance Questions diverses

CPPNI du 14 novembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du projet de compte rendu de la C2PNI du 27 septembre 2022.

Enquête rémunération XERFI

Marque blanche

Négociation des minimums garanties de branche -2ème séance Questions diverses

CPPNI du 13 décembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du projet de compte rendu de la C2PNI du 14 novembre 2022.

Présentation par MH, AG2R et l'OCIRP des prestations en nature et en espèces qui seront déclinées dans le cadre de la Marque Blanche.

Signature du Règlement intérieur marque blanche et de ses annexes et de l'avenant à l'accord de branche du 19 janvier 2004 instaurant un régime de prévoyance collective (Augmentation des 8%). Visite des locaux de la délégation régionale lle de France de l'OPCOMMERCE Questions diverses

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)



CPNEFP du 07 février 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage CQP agroéquipement : transformation en titre - point d'étape Panorama des emplois et certifications : point d'avancement. Promotion des métiers (+ proposition salon Jeunes Avenir)

CPNEFP du 28 mars 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

CQP agroéquipement : transformation en titre – Validation du dossier avant dépôt au RNCP suite à la réunion d'examen technique du dossier du conseil de perfectionnement du 16 mars 2022 Présentation des éléments de communication sur le portail prospectif du commerce. **Panorama des emplois et des certifications : point d'avancement**

CPNEFP du 16 mai 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Etudes interbranches 2022 : positionnement de la branche

Panorama emplois et certifications : point d'avancement

Questionnaire Panorama 2022

NPEC: retour de France compétences (sera abordé avant ou après le point suivant)

Présentation des Délégués Régionaux

CPNEFP du 05 juillet 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Présentation de l'offre de services de l'Opcommerce (DOSI)

Groupe de travail paritaire promotion des métiers : validation de la fiche projet

Cartographie des emplois, compétences et certifications

Divers

CPNEFP du 27 septembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Restitution de l'étude GPECT territoriale

Point d'étape sur les études interbranches

Point d'avancement finalisation cartographie des emplois et des compétences

Point d'avancement de l'enquête du panorama

Point d'avancement action de promotion des métiers : vidéos métiers

Divers: infos NPEC

CPNEFP du 14 novembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Présentation du panorama de branche 2022

Point d'étape du projet promotion des métiers : vidéos métiers

Questions diverses

CPNEFP du 13 décembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Présentation du panorama emploi certification 2022

Déclinaison du panorama emplois certifications sur le portail prospectif Promotion des métiers

- -Point d'étape du projet promotion des métiers : vidéos métiers
- -Promotion des métiers 2023
- « Technicien SAV en milieu médical » : projet d'offre de formation certifiante

Questions diverses

La Section Professionnelle Paritaire (SPP)



SPP du 07 février 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Critères de prise en charge 2022

SPP du 28 mars 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Point sur les engagements formation 2022

SPP du 16 mai 2022:

L'ordre du jour était le suivant :

Bilan des engagements et des actions formation 2022 Point sur les engagements formation 2022 Divers

SPP du 05 juillet 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Point sur les engagements formation 2022 Point sur les critères de prise en charge Divers

SPP du 27 septembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Point sur les engagements formation 2022 Point sur les critères de prise en charge Divers

SPP du 14 novembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Bilan des engagements formation 2022 Bilan formation 2021 Divers

SPP du 13 décembre 2022 :

L'ordre du jour était le suivant :

Point sur les engagements formation 2022 Point sur les critères de prise en charge Divers



Les accords de branches conclus en 2022

Accord du 28 mars 2022 relatif au don de jour de repos

Objet : Les partenaires sociaux souhaitent prendre en compte les contraintes particulières des collaborateurs ayant un enfant malade, en situation de handicap ou victime d'un accident et rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants (article L1225-65-1 du code du travail) et des collaborateurs proches aidants accompagnant une personne en perte d'autonomie, présentant un handicap, victime d'un accident ou souffrant d'une maladie grave (L3142-25-1 du code du travail).

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGI

Organisations syndicales de salariés : CFDT / CFE-CGC /CFTC/ FEC FO / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 23 septembre 2022 publié au JO du 11 octobre 2022

Avenant du 28 mars 2022 sur la modification de l'article 28 dans la convention collective

Objet: Les partenaires sociaux de la branche ont souhaité faire évoluer les dispositions de l'article 28 de la convention collective dans l'objectif de valoriser l'ancienneté des employés dont la prime d'ancienneté était plafonnée à 15 ans, à 17 et 20 ans.

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGI

Organisations syndicales de salariés : CFDT / CFTC / CGT / FEC FO / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 14 novembre 2022 publié au JO du 19 novembre 2022

Accord du 28 mars 2022 relatif à la création du titre à finalité professionnelle « Conseiller (ère) technique clientèle en agroéquipement »

Objet: Le secteur des entreprises industrielles et commerciales couvrant le secteur du Machinisme Agricole est confronté, depuis quelques années, à un grave problème de recrutement dans le domaine technique et d'assistance à la clientèle. En effet, les entreprises ne trouvent pas, sur le marché, de personnels qualifiés pour prendre en charge l'après-vente, la formation et l'établissement des dossiers d'homologation des matériels fabriqués à l'étranger qu'elles commercialisent. Ainsi, il est nécessaire d'avoir des techniciens polyvalents bilingues, voire trilingues. De plus, le personnel recherché doit nécessairement être mobile, la maison mère étant située à l'étranger ainsi qu'une partie de la clientèle. Etant donné que le besoin des entreprises est d'avoir du personnel polyvalent, pouvant à la fois avoir un bon contact avec la clientèle, être capable de négocier avec les clients ou l'administration, ayant une expertise technique incontestable et sachant communiquer au moins dans une langue étrangère. Etant donné qu'aucune formation n'offre la possibilité de trouver toutes ces compétences professionnelles réunies, du fait d'une trop grande spécificité des enseignements soient trop axés sur la technique, soient trop axés sur le commercial

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME

Organisations syndicales de salariés : CFDT / CFE-CGC /CFTC / CGT / FEC FO / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 23 septembre 2022 publié au JO du 11 octobre 2022

Accord sur les salaires du 16 mai 2022

Objet: revalorisation des salaires minima.

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGI

Organisations syndicales de salariés : CFDT/ CFTC / CFE-CGC / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 11 août 2022 publié au JO du 23 août 2022

Accord sur les salaires du 14 novembre 2022

Objet: revalorisation des salaires minima.

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGF

Organisations syndicales de salariés : CFDT/ CFTC / CFE-CGC / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 07 février 2023 publié au JO du 18 février 2023

Avenant du 13 décembre 2022 à l'accord du 19 janvier 2004 instaurant un régime de prévoyance

Objet : Réunis en commission paritaire du 5 juillet 2022, les signataires ont décidé de modifier les dispositions de l'Accord collectif du 19 janvier 2004 et les différents avenants qui s'y rapportent concernant le taux de cotisation du régime de Prévoyance des personnels cadre et non cadre. Ainsi, à compter du 1er avril 2023, le taux contractuel applicable au régime de prévoyance est modifié

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGF

Organisations syndicales de salariés : CFDT/ CFTC / CFE-CGC / UNSA

Extension: En cours d'extension

Les accords de branches étendus en 2022

Accord sur les salaires du 15 novembre 2021

Objet: revalorisation des salaires minima.

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGI

Organisations syndicales de salariés : CFTC / CFE-CGC

Extension: Etendu par arrêté du 12 janvier 2022 (JO du 22 janvier 2022)

Avenant du 14 janvier 2021 a l'accord de branche du 19 janvier 2004 instaurant un régime de prévoyance collective

Objet : Rétablissement à compter du 1er juillet 2021, du taux contractuel applicable au régime de prévoyance. Il remplace le taux d'appel précédemment mis en place depuis le 1er janvier 2017.

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / UFCC / CGI / SNCI

Organisations syndicales de salariés : CFTC / CFDT / CFE-CGC / FEC FO

Extension: Etendu par arrêté du 03 juin 2022 (JO du 19 juin 2022)

Accord du 28 mars 2022 relatif au don de jour de repos

Objet : Les partenaires sociaux souhaitent prendre en compte les contraintes particulières des collaborateurs ayant un enfant malade, en situation de handicap ou victime d'un accident et rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants (article L1225-65-1 du code du travail) et des collaborateurs proches aidants accompagnant une personne en perte d'autonomie, présentant un handicap, victime d'un accident ou souffrant d'une maladie grave (L3142-25-1 du code du travail).

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGI

Organisations syndicales de salariés : CFDT / CFE-CGC /CFTC/ FEC FO / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 23 septembre 2022 publié au JO du 11 octobre 2022

Avenant du 28 mars 2022 sur la modification de l'article 28 dans la convention collective

Objet: Les partenaires sociaux de la branche ont souhaité faire évoluer les dispositions de l'article 28 de la convention collective dans l'objectif de valoriser l'ancienneté des employés.

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGI

Organisations syndicales de salariés : CFDT / CFTC / CGT / FEC FO / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 14 novembre 2022 publié au JO du 19 novembre 2022

Accord du 28 mars 2022 relatif à la création du titre à finalité professionnelle « Conseiller (ère) technique clientèle en agroéquipement »

Objet: Le secteur des entreprises industrielles et commerciales couvrant le secteur du Machinisme Agricole est confronté, depuis quelques années, à un grave problème de recrutement dans le domaine technique et d'assistance à la clientèle. En effet, les entreprises ne trouvent pas, sur le marché, de personnels qualifiés pour prendre en charge l'après-vente, la formation et l'établissement des dossiers d'homologation des matériels fabriqués à l'étranger qu'elles commercialisent. Ainsi, il est nécessaire d'avoir des techniciens polyvalents bilingues, voire trilingues. De plus, le personnel recherché doit nécessairement être mobile, la maison mère étant située à l'étranger ainsi qu'une partie de la clientèle. Etant donné que le besoin des entreprises est d'avoir du personnel polyvalent, pouvant à la fois avoir un bon contact avec la clientèle, être capable de négocier avec les clients ou l'administration, ayant une expertise technique incontestable et sachant communiquer au moins dans une langue étrangère. Etant donné qu'aucune formation n'offre la possibilité de trouver toutes ces compétences professionnelles réunies, du fait d'une trop grande spécificité des enseignements soient trop axés sur la technique, soient trop axés sur le commercial

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME

Organisations syndicales de salariés : CFDT / CFE-CGC /CFTC / CGT / FEC FO / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 23 septembre 2022 publié au JO du 11 octobre 2022

Accord sur les salaires du 16 mai 2022

Objet: revalorisation des salaires minima.

Signataires:

Organisation d'employeurs : FICIME / CGI

Organisations syndicales de salariés : CFDT/ CFTC / CFE-CGC / UNSA

Extension: Etendu par arrêté du 11 août 2022 publié au JO du 23 août 2022

Bilan des accords collectifs d'entreprise 2022

La commission paritaire a été destinataire de 3 accords en 2022 qui ont été transmis aux membres de la CPPNI par mail :

WINKELMANN GROUP GMBH: Accord sur le forfait annuel en jour du 13 juin 2022 DUOMED FRANCE SOLUTIONS SAS: Accord relatif au télétravail du 10 novembre 2022 DUOMED FRANCE SOLUTIONS SAS: Accord relatif au forfait annuel en jours du 25 novembre 2022

Ces accords ne soulèvent pas d'observation sur leurs contenus concernant les conditions de travail des salariés et la concurrence entre les entreprises de la branche.

Le secrétariat de la convention collective relève 92 accords d'entreprise signé en 2022 et ayant indiqué le code IDCC 0043 lors de leur publication sur le site de <u>Légifrance</u> et portant notamment sur:

- -Durée du travail : 16 accords ;-Repos quotidien : 2 accords ;
- -jours fériés et fixation des congés : 3 accords ;
- -compte épargne temps : 4 accords ;
- -Don de jours de repos et journée de solidarité : 5 accords ;
- -Télétravail : 16 accords.

La formation professionnelle

Transformation du CQP « conseiller technique clientèle en agroéquipement » en titre à finalité professionnelle

Concernant la formation, 3 journées « enquête terrain » en 2019, 6 réunions en 2020, 12 réunions en 2021 et 11 réunions en 2022 ont abouties à un accord de branche de l'import-export du 28 mars 2022 de création du TITRE conseiller technique clientèle en agroéquipement, étendu par arrêté du 23 septembre 2022 publié au JO du 11 octobre 2022, à la création d'un conseil de perfectionnement, et à la recevabilité du dossier par France compétences avant instruction le 25 novembre 2022.

Recevabilité du dossier du titre en agroéquipement par France compétences le 25 novembre 2022 La recevabilité du dossier signifie qu'il a fait l'objet d'un premier contrôle formel, préalable à l'étape de l'instruction.

En parallèle les travaux d'accrochage des données de la certification auprès de la Caisse des dépôts et consignation sont en cours.

Accord de Branche du 28 mars 2022 relatif à la création du titre à finalité professionnelle « Conseiller (ère) technique clientèle en agroéquipement » dans la convention collective nationale des entreprises de l'import-export et du commerce international n°3100- IDCC43

Ci-après dénommée Branche de l'Import - Export

De: ne-pas-repondre@francecompetences.fr < ne-pas-repondre@francecompetences.fr > Envoyé : vendredi 25 novembre 2022 16:55

À: Virginie ARNOULT <arnoult@ficime.fr>

Cc: decisioncertification professionnelle@francecompetences.fr Objet: France compétences - Votre dossier 27003 est en instruction

Votre dossier 27003 - Conseiller technique clientèle en agroéquipement a été affecté à l'instructeur L'instruction de votre dossier vise notamment à vérifier l'adéquation de votre projet avec les critères

d'enregistrement fixés par la règlementation et avec les notes de doctrine diffusées par France

L'instructeur de votre dossier est maintenant votre interlocuteur unique jusqu'à la prise de décision de France compétences, vous pouvez le contacter à l'adresse <u>aaly@francecompetences.fr</u>

Les délais moyens d'instruction sont communiqués sur le site de France Compétences ainsi que la description des différentes étapes de l'examen de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir consulter ce document avant toute question auprès de l'instructeur.

Le dossier peut exceptionnellement faire l'objet d'une réaffectation à un autre instructeur, vous serez informé dans les mêmes formes si tel est le cas, ce changement est sans incidence sur le délai de traitement de votre dossier.

From to minister of par delegation: Le directour gainfoid de travail. Cordialement, P. Ranno L'équipe France compétences

s de 23 septembre 2022 portant extension d'un accord conclu dans le cadre ntion collective nationale de l'import-export et du commerce international (n- 43)

nale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation

s obligatoires, pour trus les employeurs et tous les salariés compris dans le champ-vention collective nationale de l'import-export et du commerce international n nipulations de l'accord de 28 mars 2022 refaif à la création du titre à finalité



Panorama emploi formation de la branche

Source : Panorama de branche réalisé par l'OPCOMMERCE présenté en 2022 (données 2021)

https://www.lopcommerce.com/media/npwnliwt/panorama-2022- -import-export.pdf

Panorama emploi certification de la branche

Présentation du Panorama emploi certification CPNEFP du 13 décembre 2022

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) demandée par l'Etat aux branches professionnelles, la branche de l'import-export et commerce international, a souhaité réaliser une cartographie des emplois et des compétences qui sont mobilisés dans votre entreprise.

Cette cartographie intègrera les formations certifiantes qui mènent à ces emplois.

Cet outil vous accompagnera dans :

- la rédaction des fiches de poste,
- la montée en compétences de vos collaborateurs,
- l'élaboration de leurs projets d'évolution et de leurs mobilités professionnelles,
- le sourcing des formations initiales pour le recrutement de vos alternants,
- le sourcing des formations continues adéquates pour répondre aux besoins en compétences de vos collaborateurs.

Cartographie des certifications des métiers de vos secteurs

| Livrable janvier 2023- Outil complet en avril 2023 |
| https://www.lexplorateurdu |
| commerce.com/

Négoce et achats (14)	Commerce (20)	Supply-chain (17)	Service après-vente et support technique (12)	Marketing et communication (21)
Achats: 7	Commerce B to B: 10	Directeur des opérations supply chain et support	Service après-vente : 9	Marketing: 11
Directeur des achats	Directeur commercial 8 to 8		Directeur après-vente	Directeur marketing
Responsable des achats	Directeur développement commercial	Approvisionnement et transport: 4	Ingénieur référent / Ingénieur TC SAV/responsable support technique après-vente	Responsable marketing
Trader	Directeur grands comptes	Responsable approvisionnement et transport	Technicien expert après-vente	Responsable étude marketing
Acheteur	Responsable commercial grands comptes	Gestionnaire des flux	Technicien itinérant	Chargé d'études marketing
Agentacheteur	Directeur des ventes	Approvisionneur	Chef d'atelier	Gestionnaire CRM
Gestionnaire des achats	Ingénieur commercial projet	Gestionnaire des transports	Technicien après-vente	Social Media Manager
Responsable conformité	Ingénieur commercial		Assistant hotline technique	Trafic Manager
	Chargé de e-commerce	Logistique: 8	Gestionnaire des contrats de maintenance	Web analyst
Développement international : 3	Commercial sédentaire	Directeur de site logistique	Assistant service après-vente	UX Designer
Consultant chef de projet SAI	Assistant commercial	Responsable d'exploitation logistique		Webdesigner
Consultant commercial SAI		Responsable d'équipe logistique	Formation: 2	Infographiste
Coordinateur réglementation	Support technique commercial: 3	Monteur de machines	Responsable centre de formation technique	
	Responsable support technique	Réceptionnaire de machines	Formateur technique	Promotion des ventes : 3
Courtage: 2	Ingénieur support technique	Préparateur de commandes		Directeur de la promotion des ventes
Directeur société de courtage	Ingénieur d'étude et d'implantation	Agent logistique	Qualité: 1	Responsable développement réseau
Courtier		Assistant logistique	Responsable qualité	Chargé de développement des nouvelles technologies
	Commerce pièces détachées : 4			
Finance: 2	Directeur commercial pièces détachées	Sécurité et maintenance :		Communication: 4
Directeur finance à l'international	Commercial pièces détachées	Responsable sécurité		Responsable communication
Trésorier (société de négoce)	Gestionnaire d'approvisionnement de pièces détachées	Agent de sécurité		Chargé de communication
	Assistant commercial pièces détachées	Responsable maintenance		Chargé d'évènementiel
	Relation clients : 3	Agent de maintenance		Opérateur télémarketing
				Data: 3
	Manager relation client			
	Chargé de relation client Chargé de pricing			Chief Data Officer Délégué à la protection des données
				Data Scientist

- 5 familles d'emplois
- 18 sousfamilles
- 84 emplois
- 484 certifications recensées

Familles intégrées à ce jour :commerce et service après vente et support technique



Etude interbranche 2022 – Positionnement de la Branche

Les partenaires sociaux se sont positionnés sur les études suivantes :

- -Vidéos métiers transverses et vidéos sectorielles / 360° : M. Michel Braquet (UNSA)- Mme Virginie Arnoult (FICIME)
- -Nouvelles organisations du travail : Mme Ingrid Zilo (CFDT), M. Ibrahima Cissé (CFE-CGC), Mme Virginie Arnoult (FICIME)
- -Génération Z : M. Ibrahima Cissé (CFE-CGC), M. Pascal Garandel (FEC-FO), Mme Virginie Arnoult (FICIME)



Observatoire Génération Z : Attractivité et leviers de fidélisation des métiers du commerce



Vidéos Métiers de Branche 2022

Réalisation de 8 vidéos métiers en 2022 + une vidéo Medley

- Technicien support cybersécurité ;
- Technicien dispositif médical;
- Coordinateur formation technique;
- Technicien support technique;
- Technicien support Hydraulique ;
- Ingénieur commercial;
- Expert en Affaires réglementaires ;
- Graphiste produit.

Visibilité de la branche

Site internet CCNIE.ORG

Mise en ligne d'une nouvelle version du site internet **CCNIE.ORG** dont l'architecture découle du BSB de branche réalisé en 2021.



https://www.ccnie.org/

Outils de communication aux entreprises de la branche

Guide Onisep des métiers du commerce et de la vente

☐ Découvrez le guide Onisep des métiers du commerce et de la vente



Pour mieux connaître le secteur du commerce et de la vente qui rassemble une grande diversité de métiers et de domaines avec comme point commun d'allier service des clients et compétences techniques, l'Onisep, l'office national d'information sur les enseignements et les professions, vient de publier le guide des métiers du commerce et de la vente.

20 professionnels du commerce et de la vente y évoquent leur parcours et leur évolution professionnelle. Avec le témoignage d'entreprises de l'import-export sur les métiers de responsable commercial et de Data Analyst.

Le guide Onisep des métiers du commerce et de la vente



Liaisons sociales Quotidien - L'actualité, Nº 18608

Don de jours de repos.

Publiée le 09/08/2022

Un avis paru au *Journal officiel* du 15 juin 2022 a lancé la procédure d'extension de l'accord du 28 mars 2022 relatif au don de jours de repos, dans le cadre de la CCN des entreprises de l'import-export et du commerce international. Seuls les salariés titulaires d'un CDI, avec une ancienneté d'au moins un an, ont la possibilité de faire un don de jours de repos. Le don peut concerner les jours correspondant à la cinquième semaine de congés payés, les jours de repos compensateurs accordés dans le cadre d'un dispositif de réduction du temps de travail (RTT) et tout autre jour de récupération non pris (ancienneté, etc.). L'accord sera publié au *BOCC* nº 2022-2.

Liaisons sociales Quotidien - L'actualité, Nº 18659

Don de jours de repos dans l'import- export.

Publiée le 25/10/2022

Le Journal officiel du 11 octobre 2022 publie l'arrêté d'extension de l'accord du 28 mars 2022 relatif au don de jours de repos, dans le cadre de la CCN des entreprises de l'importexport et du commerce international (v. l'actualité nº 18608 du 9 août 2022).